

02 JUIN 2025



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 25.30 – N° 01



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session extraordinaire à la demande du Conseil d'Etat, par convocation du Maire envoyée le 21 mai 2025.

Sont présents :

Les Conseillers municipaux :

Madame	Laetitia	AMMON
Madame	Catherine	BACH
Monsieur	Olivier	BAILLY
Madame	Carmen	BASSET-ROMANO
Monsieur	Florian	CHENEVARD
Madame	Cristina	MARINHEIRO
Madame	Olga	PIUZ
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Hervé	STALDER
Monsieur	Michaël	SUANA

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	Conseiller administratif
Madame	Stéphanie	TOURETTE	Conseillère administrative
Madame	Chrystel	PION	Secrétaire générale

Excusés :

Monsieur	Pascal	RENAUD	Conseiller administratif
Monsieur	Philippe	BÜSCHI	

Public : 1



A l'ordre du jour :

- I. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025**
- II. **Prestation de serment des conseillères municipales et des conseillers municipaux**
- III. **Election du Bureau du Conseil municipal**
- IV. **Désignation des membres aux diverses commissions (y. c. représentations fondations et groupements)**

En sa qualité de doyen d'âge, M. Michaël SUANA ouvre la séance d'installation du Conseil municipal à 19h. Il salue les membres du Conseil municipal, tant les membres réélus que les nouveaux, les deux membres du Conseil administratif, ainsi que la personne présente dans le public. Il rappelle que ce Conseil municipal extraordinaire a été convoqué par Mme BRUCHEZ (ancien maire) en date du 21 mai 2025, conformément à l'article 11 de la loi sur l'administration des communes, qui prévoit que la date d'installation est arrêtée par le Conseil d'Etat. Le rôle du secrétaire du Conseil municipal sera assuré, jusqu'au point n° 3 de l'ordre du jour, à savoir l'élection du Bureau du Conseil municipal, par Mme Cristina MARINHEIRO, plus jeune élue du Conseil municipal.

I. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025**

M. SUANA demande à Mme MARINHEIRO, en sa qualité de secrétaire, de procéder à la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 relatif à la validation partielle des résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025.

Mme MARINHEIRO lit l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 relatif à la validation partielle des résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 :

« Le Conseil d'Etat,

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025, déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier ;

attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

arrête l'élection du conseil municipal de la commune d'Hermance. »

II. **Prestation de serment des conseillères municipales et conseillers municipaux**

M. SUANA demande à l'assemblée de se lever et donne lecture de la prestation de serment pour l'assermentation des membres du Conseil municipal pour la législature 2025-2030 :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

A l'issue de cette lecture, M. SUANA demande à chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, de lever la main droite et de répondre soit par « je le jure » (j), soit par « je le promets » (p).



Les conseillères municipales et conseillers municipaux ci-après ont prêté serment :

Mme Laetitia AMMON (j), Mme Catherine BACH (p), M. Olivier BAILLY (p), Mme Carmen BASSET-ROMANO (p) , M. Florian CHENEVARD (j), Mme Cristina MARINHEIRO (j), Mme Olga PIUZ (j), M. Philippe RUDLOFF (p) , Mme Virginie SALMINA (j), Mme Mony SIMOS (p), M. Hervé STALDER (p).

M. SUANA prend acte du serment des conseillères municipales et des conseillers municipaux et précise qu'en l'absence de M. Philippe BÜSCHI, l'assermentation de ce dernier se fera à l'occasion du premier Conseil municipal auquel il assistera.

III. Election du Bureau du Conseil municipal

M. SUANA rappelle qu'en conformité avec l'article 21 de la loi sur l'administration des communes et l'article 10 du Règlement du conseil municipal, le Président du Conseil municipal prend part au vote. Les élections auront lieu à main levée.

M. SUANA indique que, suite aux discussions qui ont déjà eu lieu, proposition est faite de nommer Mme Catherine BACH, de la liste « Hermance Unie », à la fonction de Présidente du Conseil municipal, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026.

Aucun autre candidat ne se présentant, les conseillères municipales et conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité en faveur de la candidature de Mme BACH, qui est élue Présidente du Conseil municipal à partir de ce jour et jusqu'au 31 mai 2026. Mme BACH reçoit les applaudissements de l'assemblée.

La nouvelle Présidente étant valablement élue, elle peut désormais mener la suite de la séance.

Mme BACH remercie l'assemblée pour son élection. Elle procède ensuite à l'assermentation de M. Michaël SUANA, invitant les conseillères municipales et les conseillers municipaux à se lever durant la lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. SUANA prête serment. La Présidente en prend acte.

La Présidente rappelle que, conformément au Règlement du Conseil municipal du 2 septembre 2003 (art. 4), le Bureau du Conseil municipal se compose d'au moins un Président, un vice-président et un secrétaire.

Se présentent à la fonction de vice-présidente, Mme Carmen BASSET-ROMANO et à la fonction de secrétaire, Mme Chrystel PION. En l'absence d'autres candidatures, ces personnes sont élues à l'unanimité.

En conséquence, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, le Bureau du Conseil municipal sera composé comme suit :

Présidente : Mme Catherine BACH

Vice-présidente : Mme Carmen BASSET-ROMANO

Secrétaire : Mme Chrystel PION

La secrétaire, Mme MARINHEIRO, cède sa place à la secrétaire élue, Mme PION.

IV. Désignation des membres aux diverses commissions (y. c. représentations Fondations et Groupements)

La Présidente indique qu'avant de désigner les membres des diverses commissions permanentes du Conseil municipal, il convient tout d'abord de procéder à la constitution de ces dernières, à l'exception de la commission des finances qui est prévue expressément par le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes.

Les commissions permanentes proposées pour la législature 2025-2030 sont les suivantes :

1. Commission Scolaire & Social
2. Commission Routes et espaces verts
3. Commission Développement durable, environnement & agriculture
4. Commission Sports, culture et manifestations
5. Commission Urbanisme & bâtiments



Aucune autre proposition n'étant faite, les conseillères municipales et les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité, la constitution des commissions énoncées ci-dessus.

La Présidente précise que la commission Sécurité ne sera activée qu'en cas de besoin, n'étant pas permanente.

La Présidente annonce que, les commissions ayant été instituées, il convient de procéder à la nomination de leurs membres pour la durée de la législature. Pour rappel, chaque commission est composée de cinq membres, soit un nombre impair, afin d'éviter les égalités de voix.

1. Commission des finances

Selon les discussions préalables, sont candidats à un siège dans la commission des finances :

Mme Catherine BACH, Mme Carmen BASSET-ROMANO, M. Philippe RUDLOFF, M. Hervé STALDER, M. Michaël SUANA.

La composition de la commission des finances telle que proposée ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

Selon la consultation effectuée, M. RUDLOFF est proposé à la présidence, tandis que Mme BACH est proposée pour la vice-présidence. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

2. Commission Scolaire & Social

Selon les discussions préalables, sont candidats à un siège dans la commission Scolaire & Social :

Mme Laetitia AMMON, Mme Cristina MARINHEIRO, Mme Olga PIUZ, Mme Mony SIMOS, M. Hervé STALDER

La composition de la commission Scolaire & Social telle que proposée ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

Selon la consultation effectuée, Mme AMMON est proposée à la présidence, tandis que Mme PIUZ est proposée pour la vice-présidence. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

3. Commission Routes et espaces verts

Selon les discussions préalables sont candidats à un siège dans la commission Routes et espaces verts :

Mme Laetitia AMMON, Mme Catherine BACH, M. Olivier BAILLY, Mme Virginie SALMINA, M. Michaël SUANA

La composition de la commission Routes et espaces verts telle que proposée ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

Selon la consultation effectuée, M. SUANA est proposé à la présidence, tandis que Mme SALMINA est proposée pour la vice-présidence. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

4. Commission Développement durable, environnement & agriculture

Selon les discussions préalables, sont candidats à un siège dans la commission Développement durable, environnement & agriculture :

Mme Catherine BACH, Mme Carmen BASSET-ROMANO, M. Olivier BAILLY, Mme Virginie SALMINA, Mme Olga PIUZ

La composition de la commission Développement durable, environnement & agriculture telle que proposée ci-dessus, est acceptée à l'unanimité.

Selon la consultation effectuée, Mme BASSET-ROMANO est proposée à la présidence de cette commission, tandis que Mme BACH est proposée pour la vice-présidence. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

5. Commission Sports, culture et manifestations

Selon les discussions préalables, sont candidats à un siège dans la commission Sports, culture et manifestations :

M. Philippe BÜSCHI, M. Florian CHENEVARD, Mme Cristina MARINHEIRO, Mme Virginie SALMINA, M. Hervé STALDER

La composition de la commission Sports, culture et manifestations telle que proposée ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

Selon la consultation effectuée, M. STALDER est proposé à la présidence, tandis que M. CHENEVARD est proposé pour la vice-présidence. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.



6. Commission Urbanisme & bâtiments

Selon les discussions préalables, sont candidats à un siège dans la commission Urbanisme & bâtiments :

M. Philippe BÜSCHI, M. Florian CHENEVARD, M. Philippe RUDLOFF, Mme Mony SIMOS, M. Michaël SUANA

La composition de la commission Urbanisme & bâtiments telle que proposée ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

Selon la consultation effectuée, M. BÜSCHI est proposé à la présidence, tandis que Mme SIMOS est proposée pour la vice-présidence. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Désignation des membres du Conseil municipal délégués dans des commissions extra-Conseil municipal et autres représentations

La Présidente précise qu'un délégué du Conseil municipal auprès du Groupement intercommunal pour la petite enfance du CoHerAn doit être désigné. Mme Olga PIUZ propose sa candidature, acceptée à l'unanimité.

La Présidence indique qu'un délégué du Conseil municipal auprès de « Communes-Ecole » doit être désigné. Est candidate Mme Virginie SALMINA. La candidature de Mme SALMINA est acceptée à l'unanimité.

En conformité avec les statuts de la Fondation Naef-Marion-Mayor, la Présidente de la commission Scolaire & Social, Mme Laetitia AMMON, est nommée au Conseil de ladite fondation, ainsi que Mme Stéphanie TOURETTE, conseillère administrative en charge du « Scolaire et du Social ».

En conformité avec les statuts de la Fondation du Vieux Hermance, le Président de la commission Urbanisme & bâtiments, M. Philippe BÜSCHI, est nommé au Conseil de ladite fondation, ainsi que M. Olivier PFÖRTNER, conseiller administratif en charge de l'aménagement du territoire et des bâtiments.

La Présidente félicite les conseillers municipaux pour ces nominations et propose un applaudissement en l'honneur de ce nouveau Conseil municipal qui, elle en est certaine, saura travailler main dans la main avec le Conseil administratif pour le bien-être de la commune dans les cinq prochaines années.

La Présidente lève la séance à 19h30.

Arlette Blattner
Procès-verbaliste

Catherine Bach
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau